

Vous avez choisi d'utiliser le dispositif du TESE pour effectuer vos déclarations et règlement de cotisations auprès de la CIBTP Caisse du Sud-Ouest, à cet effet vous trouverez ci-dessous le fonctionnement de ce dispositif.

## **LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF TESE**

Dès lors que vous avez effectué votre adhésion à la CIBTP et à votre centre TESE (pour l'ensemble de vos salariés), les émissions et encaissements de cotisations seront transmis directement du centre TESE à la CIBTP et les congés payés de vos salariés leur seront versés directement par la CIBTP.

### **Les actions du centre TESE**

Le centre TESE transmet à la CIBTP :

- ↪ les déclarations de salaires (tous les mois)
- ↪ les reversements des cotisations congés et OPPBTP
- ↪ les volets sociaux relatifs à vos salariés

### **Vos actions auprès de la CIBTP**

- ↪ Création de votre accès sur le site [cibtp-sud-ouest.fr](http://cibtp-sud-ouest.fr) : à l'aide de vos identifiants, si vous ne l'avez pas encore effectuée.
- ↪ Consultation de votre situation de compte,
- ↪ Règlement de vos cotisations chômage-intempéries, cotisation professionnelle, ... le cas échéant,
- ↪ Saisie des demandes de congés.

**Pour le versement de vos cotisations, votre interlocuteur direct est votre centre TESE.**

**Les attestations de marchés vous sont délivrées par votre centre TESE.**